

**RESEAU INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES
DROITS DE L'HOMME AU RWANDA, Association Loi 1901.**

**101, Avenue Berthelot
69007 LYON -France Tél 0478723418
riprodor@hotmail.com**

**DECLARATION SUR LES ARRESTATIONS ARBITRAIRES D'ENSEIGNANTS
ET D'ETUDIANTS RWANDAIS**

Dans le cadre de sa prétendue politique de lutte contre l'idéologie génocidaire et de divisionnisme, le gouvernement rwandais vient d'ordonner l'arrestation et la détention de 60 directeurs d'écoles, d'enseignants, d'encadreurs pédagogiques et 450 élèves du secondaire le 7 octobre 2004.

Cette opération a été précédée de rumeurs faisant état de l'existence d'empoisonneurs dans différents établissements d'enseignement primaire et secondaire, rumeurs qui s'appuyaient sur les résolutions de la chambre des députés du parlement sur le rapport de la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les massacres de Gikongoro et sur la propagation de l'idéologie génocidaire au Rwanda.

Rapelons que dans ce rapport, les députés avaient accusé publiquement certaines associations nationales et internationales, certains établissements d'enseignement secondaire et universitaire de propager la fameuse idéologie génocidaire tout en demandant leur dissolution.

Dans sa séance du 18 septembre 2004 le conseil des ministres a clarifié sa position au point 3 comme suit "dans le cadre de la complémentarité et de la souveraineté des institutions la commission parlementaire n'a pas effectué un travail assimilable à celui du ministère public, ce rapport a été pour le gouvernement une alerte montrant la gravité du problème lié à l'idéologie génocidaire et du divisionnisme. C'est pourquoi le gouvernement à son tour demande à tous les échelons concernés particulièrement au ministère public d'enquêter sur les allégations formulées contre les individus et contre les associations de la société civile en général pour que ceux qui seront reconnus coupables soient punis conformément à la loi".

Dès la publication de ce rapport, il lui a été reproché par les observateurs nationaux et internationaux des insuffisances caractérisées par le manque de preuves probantes, le fait de ne pas avoir permis aux personnes concernées de s'exprimer devant la commission, la méconnaissance du principe du débat contradictoire. Ce qui fait que ce rapport est entaché de vices de forme et de fond qui portent atteinte aux libertés fondamentales reconnues aux citoyens rwandais.

Le RIPRODHOR est préoccupé par les actes répressifs perpétrés par le gouvernement de Kigali sur base des allégations d'un rapport qui manque de crédibilité et qui ne fait que maintenir un climat de terreur et de suspicion au sein de la population rwandaise.

Il dénonce les manoeuvres du gouvernement rwandais, qui, pour museler les libertés d'expression et d'association recourt à tous les moyens y compris l'idéologie génocidaire et le

divisionnisme dans le but inavoué d'associer un parti unique au Rwanda et justifier le système d'exclusion en cours.

Le RIPRODHOR regrette que le génocide qui a tant endeuillé le peuple rwandais et le monde entier soit banalisé par le régime en place qui était censé inciter les autres nations à sévir contre ce crime odieux, en l'utilisant à des fins d'écarter ses opposants supposés jusqu'à traquer les enfants et leurs éducateurs.

Fait à Lyon le 16 octobre 2004

Pour le RIPRODHOR
Théoneste HABIMANA
Président